Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260112-D2026003-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, VALÉGANT Jacques, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme
Excusés : TANGUY Patrick ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc
LE HEN Gwénola ayant donné procuration à HÉLOU Annie

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	11	13

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE GLEUT

Date de convocation : 06/01/2026 **Date d'affichage** : 14/01/2026

Objet de la délibération : Modalités de mise à disposition des salles communales pour réunions politiques

Madame le Maire rappelle que les tarifs de location des salles actuellement validés par le Conseil Municipal ne prévoient pas de disposition concernant l'organisation des réunions dans le cadre des campagnes électorales.

Afin de clarifier la situation, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le prêt de salles communales, à titre gracieux, aux candidats qui en feront la demande dans le cadre de campagnes électorales.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE que les salles communales pourront faire l'objet d'un prêt à titre gracieux, lors des périodes électorales, aux candidats et groupes politiques. Une attestation sera remise à l'organisateur, sur demande, à l'issue de la manifestation.

Vote : 13 voix pour

Pour extrait certifié conforme

Anne BORRY
Maire d'Arzano

MAIRIE D'ARZANO (Finistère)